

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 17 mars 2015 à compter de 19 :30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault et Jacklyn Estrada Rodriguez, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absente et excusée, madame la Conseillère Chantal Denis.

Est également présente, madame la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Joscelyne Charbonneau pour agir aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 :34 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2015-03-043

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel du Maire

Verbalement, le Maire fait rapport et suivi sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets : la fermeture du pont de glace; de la réception d'un chèque de compensation (année 2014) dossier de Recyc-Québec au montant de 6 350,99 \$; l'acceptation du projet du planchodrome par le Pacte rural, subvention accordée au montant de 32 929,26 \$, premier versement reçu. Suite à la reddition de compte du Programme d'aide à l'amélioration du réseau, réception d'un chèque de subvention au montant de 8 957 \$. Dans le cadre du « programme soutien à l'action bénévole » 2014-2015, réception d'un chèque au montant de 250 \$ de la part de monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas. Il informe également les personnes présentes qu' Hydro-Québec nous avise qu'elle procédera à l'élagage des arbres situés près de son réseau électrique sur notre territoire et qu'une séance d'information se tiendra à Saint-Marc-sur-Richelieu le 18 mars 2015 et le 13 avril 2015 concernant un projet d'assainissement des eaux usées en commun (avec la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu) concernant le secteur de la rue Stéphane et certaines propriétés sur le chemin du Rivage de ce secteur.

* * * * *

RÉSOLUTION 2015-03-044

Service d'écocentre implanté par la MRC de La Vallée-du-Richelieu
Intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que la Municipalité est desservie par l'écocentre de la MRC Marguerite d'Youville;

Considérant que l'écocentre de la MRC Marguerite d'Youville est située à proximité du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu informe la MRC de La Vallée-du-Richelieu qu'il ne manifeste pas l'intérêt d'utiliser un autre service d'écocentre que celui de la MRC Marguerite d'Youville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-045

Appui à la relève agricole
Projet de démarrage de production laitière :
Monsieur Nicolas Cormier

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal appuie le projet de démarrage de production laitière de monsieur Nicolas Cormier, tel que présenté dans le rapport dans le cadre du programme services-conseils préparé par monsieur Régis Boulay, agronome, conseiller en gestion agricole.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2015-03-046

Présentation et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 17 mars 2015 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 131 581,49 \$ au 28 février 2015.
(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 28 février 2015	23 585,68 \$
Factures payées au 28 février 2015	107 995,81 \$
Total au 28 février 2015	131 581,49 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-047

Renouvellement - consultation pour l'année 2015
Firme d'avocats Paradis-Lemieux-Francis (retainer)

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon , et résolu :

Que le Conseil municipal entérine les dépenses estimées à 574,88 \$ taxes applicables en sus, pour la facture de la firme d'avocats Paradis Lemieux concernant le renouvellement de consultation pour l'année 2015 (retainer).

RÉSOLUTION 2015-03-048

Autorisation de dépense :
Facture Ordinateurs Experts Carignan

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses estimées à 850 \$ taxes applicables en sus, autorisation de dépense pour la facture de la compagnie Ordinateurs experts Carignan pour un réseau de sauvegarde de données informatiques (backup), disque dure, cartouches d'encre et installation au Bureau municipal et à la caserne du Service sécurité incendie au montant de 850 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-049

Contribution additionnelle pour l'année 2015
à la Fabrique de la Paroisse Saint-Antoine-de-Padoue
déneigement et tonte de gazon

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une contribution additionnelle pour l'année 2015 à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue au montant total de 70 \$ pour le déneigement du stationnement.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2015-03-050

Procès-verbal séance ordinaire du 17 février 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2015 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 RÈGLEMENT

* * * * *

2.5 AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION N° 95-002-002

**Pour règlement de modification n° 95-002-002 modifiant
le règlement n° 95-002 établissant les règles relatives au fonctionnement de la
Bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion de même que les conditions
d'utilisation des services par le public**

Je, Pierre Lauzon, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° 95-002-002 modifiant le règlement n° 95-002 relatif au fonctionnement de la bibliothèque municipale Hélène-Dupuis-Marion. Ce règlement de modification aura pour but d'apporter des mises à jour, compte tenu de son année d'adoption.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement de modification.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 17 mars 2015

* * * * *

AVIS DE MOTION N° 2009-011-001

**Pour règlement de modification n° 2009-011-001 modifiant
le règlement n° 2009-011 relatif à la vidange des fosses septiques**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° 2009-011-001 modifiant le règlement n° 2009-011 relatif à la vidange des fosses septiques. Ce règlement de modification aura pour but d'apporter des mises à jour en ajoutant un article relatif à la dispense d'acquitter les frais de compensation pour le service de la vidange des fosses septiques selon les modalités exigées et qui sera ajouté à l'article 18 ainsi que la modification de la numérotation des articles 18 et 19 existants au règlement pour les numéros 19 et 20.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement de modification.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 17 mars 2015

* * * * *

AVIS DE MOTION N° 93-04-001

**Pour règlement de modification n° 93-04-001 modifiant
le règlement n° 93-04 régissant la tenue de fêtes populaires
et d'événements à caractère public.**

Je, Jacklyn Estrada Rodriguez, Conseillère, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, je présenterai pour adoption le règlement de modification n° 93-04-001 modifiant le règlement n° 93-04 relatif à la tenue de fêtes populaires et d'événements à caractère public. Ce règlement de modification aura pour but d'apporter des mises à jour audit règlement en modifiant l'article 1, l'article 3.5 et en supprimant les articles 3.6 et 3.7.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, est transmise aux Membres du Conseil municipal, une copie dudit projet de règlement de modification.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 17 mars 2015

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2015-03-051

Remplacement congé de maternité Adjointe à l'inspecteur

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le remplacement de l'adjointe à l'inspecteur durant son congé de maternité par monsieur Stéphane Vaillancourt qui occupera temporairement le poste de l'adjoint à l'inspecteur et sera responsable notamment aux dossiers relatifs à la vidange des fosses septiques et de l'Organibac; il occupera également le poste de journalier (horaire varié) selon la demande de son supérieur immédiat, monsieur Marc Béland, l'inspecteur municipal et de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Joscelyne Charbonneau.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-052

Offre d'emploi Journalier, poste saisonnier

Il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise l'embauche d'un (e) préposé (e) temporaire aux travaux publics (saisonnier) pour une période d'environ cinq mois, soit du début mai à la fin septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie.

RÉSOLUTION 2015-03-053

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé 434 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Facture de renouvellement d'autorisation de radiocommunication	434,00 \$
<i>Total</i>	

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-054

**Embauche d'un pompier à temps partiel
monsieur Maxime Larrivée**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche monsieur Maxime Larrivée comme pompier à temps partiel pour le Service de protection contre l'incendie de la Municipalité et ce, aux conditions entendues entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

Le Maire fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2015-03-055

**Demande de permis au MTQ
Fermeture de rue durant le Festival Chants de Vieilles édition 2015**

Considérant les activités du Festival Chants de Vieilles devant se tenir du 25 juin au 29 juin 2015 inclusivement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu notamment à la Maison de la culture, au Parc de la Fabrique, à l'église et son terrain et au Quai Ferdinand-Fecteau, lesquels sont situés de part et d'autre de la route 223 (rue du Rivage);

Considérant que la Municipalité doit demander un permis pour événements spéciaux au ministère des Transports du Québec (MTQ), en l'occurrence, l'autorisation pour fermer une partie de la route 223 (rue du Rivage) à compter de 13 h le vendredi, 26 juin 2015 jusqu'à 23h, le dimanche 28 juin 2015 sur la longueur comprise entre les rues Monseigneur Gravel et Marie-Rose, lesdites activités se déroulant entre autres à la Maison de la culture (1028, rue du Rivage), au parc de la Fabrique, à l'église et son terrain (928 et 1020, rue du Rivage) ainsi qu'au quai Ferdinand-Fecteau ;

Considérant que pour faire le montage et le démontage des installations pour les activités du Festival, la Municipalité demande aussi l'autorisation de fermer une partie de la route 223 (rue du Rivage), avec feux de circulation pour circulation en alternance, les 24, 25 et 29 juin ainsi que le 30 juin 2015, soit du numéro civique 1008 du Rivage (Accueil du Rivage) jusqu'à l'intersection de la rue Marie-Rose ;

Considérant que la Municipalité demande en même temps l'appui de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et qu'elle est couverte en responsabilité civile par son assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2015

- Que** cette demande soit et elle est adressée par la présente résolution au MTQ pour obtenir un permis pour événements spéciaux, soit l'autorisation de :
- fermeture de la route 223 sur la longueur comprise entre les rues chemin Monseigneur-Gravel et de la rue Marie-Rose, les vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juin 2015 à l'occasion du déroulement des activités du Festival Chants de Vieilles de 13 h le vendredi 26 juin jusqu'à 23 h le dimanche 28 juin 2015 et,
 - fermeture de la route 223 avec feux de circulation pour circulation en alternance sur la longueur comprise entre le numéro civique 1008 du Rivage (Accueil du Rivage) jusqu'à l'intersection de la rue Marie-Rose, les 24, 25, 29 juin et le 30 juin 2015, pour faire le montage et le démontage des installations pour les activités du Festival;
- Que** la Municipalité s'engage à mettre en place et à maintenir en opération une signalisation de détour qui canaliserait la circulation via la rue Chemin Monseigneur-Gravel, le rang de l'Acadie et le Chemin de la Pomme-d'Or, tel qu'illustré au plan joint ;
- Qu'** en cas de besoin ou pour des mesures d'urgence, le personnel requis sera déployé pour permettre le passage de ces véhicules ;
- Qu'** la Municipalité s'engage également à obtenir l'appui de la Sûreté du Québec et à fournir les documents de couverture en assurance par l'assureur de la Municipalité et tous autres documents que pourra exiger ledit MTQ dans le cadre de cette dite demande.

Adoptée à l'unanimité

Transport – Transport adapté

L'Élu(e) responsable, madame Lucie Beaudoin, fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

* * * * *

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

L'Élu(e) responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

* * * * *

4.4 Parcs et terrains de jeux

L'Élu(e) responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

* * * * *

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élu(e) responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

* * * * *

5.2 Santé et bien-être

L'Élu(e) responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu(e) responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2015-03-056

**Autorisations à l'Office municipal de l'habitation (OMH)
de Saint-Antoine-sur-Richelieu – Pavillon Mgr-Gravel
Jardin communautaire**

Considérant la demande par courriel en date du 11 mars 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) à l'égard du jardin communautaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le préambule, fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal acquiesce à la demande de l'OMH comme suit :

Jardin communautaire

La bande habituelle de terrain à l'arrière du bâtiment est mise gratuitement à la disposition des locataires de l'OMH afin de leur permettre de préparer un jardin communautaire. L'OMH assume la responsabilité des frais pour sa préparation au printemps et de le vider et de le remettre en état à l'automne, une fois les récoltes terminées.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

**5.3 Loisirs culturels
Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.
Aucune autorisation de dépense

* * * * *

**5.4 Loisirs culturels
Maison de la culture et du tourisme**

L'Élue responsable, madame Jacklyn Estrada Rodriguez fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2015-03-057

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé 100 \$ taxes non applicables, pour le Service à la vie communautaire : Maison de la culture et du tourisme comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Adhésion 2015-2016 Conseil montréalais de la culture et des communications	100 \$
Total	100 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-058

**Festival Chants de Vieilles les 26, 27 et 28 juin 2015 à
Saint-Antoine-sur-Richelieu
Permis d'alcool**

Considérant les démarches de l'organisme à but non lucratif (OBNL) Chants de Vieilles pour l'obtention d'un permis d'alcool dans le cadre du Festival Chants de Vieilles qui aura lieu sur le territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit dans et

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2015

à l'extérieur de ses édifices publics : la Maison de la culture au 1028, rue du Rivage et au quai Ferdinand-Fecteau (rue du Rivage) les 26, 27 et 28 juin 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu indique à la *Régie des alcools, des loteries et des jeux du Québec*, que l'OBNL Chants de Vieilles, ne contrevient à aucune réglementation municipale et **que** ladite Municipalité souhaite que leur demande pour l'obtention d'un permis d'alcool soit et sera accueillie favorablement.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

6 Protection de l'environnement

L'Élue responsable, madame Chantal Denis étant absente, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal

Aucune autorisation de dépense

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal

Aucune autorisation de dépense

RÉSOLUTION 2015-03-059

PIIA Enseigne Au 46, Mgr Gravel

Considérant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural pour un projet d'enseigne installé sur le mur du garage et éclairée par réflexion.

Considérant que les dimensions et l'emplacement de l'enseigne sont conformes au règlement.

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet, enseignes rives au 46, Mgr Gravel, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif en urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-060

PIIA Rénovation Au 1497, rang du Brûlé

Considérant la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural pour un projet de rénovation du bâtiment répertorié de catégorie 2;

Considérant que le projet comprend de refaire la fondation et de hausser le bâtiment d'un pied, le remplacement des fenêtres à guillotine par des similaires, un recouvrement de la cheminée préfabriquée et la pose de parement de clin horizontal similaire à l'existant.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2015

Considérant qu'il est prévu d'aménager dans le volume de l'appentis existant une descente d'accès au sous-sol comportant la relocalisation d'une porte de la façade arrière à la façade latérale gauche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de rénovations au 1497, rang du Brûlé, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif en urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2015-03-061

**Projet Pareclemco :
Phase II et Phase III**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, et résolu :

Que le Conseil municipal mandate monsieur Marc Béland à transmettre la liste des exigences requises pour compléter le dossier du Projet Pareclemco Phase II et Phase III tel qu'exigé dans la liste des demandes consultée et approuvée par le Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de la liste des exigences

* * * * *

7.2 Agriculture

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport
Aucune autorisation de dépense

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20 h 43 pour se terminer à 21 h 20.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-03-062

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Bernard Archambault, appuyée par madame Jacklyn Estrada Rodriguez, la séance est levée à 21 h 21.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2015

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	Mercredi, 16 avril 2015 – 19 h 00
Séance ordinaire publique	Mardi, 21 avril 2015 – 19 h 30

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Denis Campeau,
Maire

Joselyne Charbonneau
Secrétaire-trésorière et directrice générale
Par intérim